

RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 6

Engagement 6 :

S'assurer des critères d'admissibilité dans le cadre du programme Novoclimat pour les auto constructeurs (demandé par la Régie).

Réponse à l'engagement 6 :

Les maisons construites par les auto constructeurs ne peuvent être certifiées Novoclimat. Les maisons Novoclimat sont inspectées, testées et certifiées conformes par l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) dans la mesure où elles sont réalisées par un constructeur en règle, formé et accrédité par l'AEE. La certification des maisons est une référence et un gage de performance pour les consommateurs et pour l'industrie.

Les auto constructeurs peuvent cependant suivre la formation offerte aux constructeurs afin d'augmenter leur connaissance et leur permettre ainsi d'améliorer la performance énergétique et le confort de leur résidence.